

Le pétrole

Je souligne que je regrette que le prix ait été fixé à \$6.50 le baril. Il aurait mieux valu pour les Canadiens que le prix soit moins élevé et que les provinces productrices aient touché une part de la taxe d'exportation, car leurs revenus auraient été les mêmes et le consommateur canadien n'aurait pas eu à déboursier davantage. Je ne puis dire quel premier ministre pensait une chose et lequel pensait autre chose; mais la simple arithmétique indique qu'un prix de \$5 le baril de pétrole plus une partie de la taxe à l'exportation aurait donné autant à la Saskatchewan qu'un prix de \$6.50 le baril, peut-être même quelques cents de plus. Je dois donc conclure que c'est l'autre province productrice qui a insisté sur le prix le plus élevé.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Qui rédige vos discours?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la simple arithmétique...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: ... et ma conviction que le premier ministre de la Saskatchewan est un homme très logique m'ont amené à cette conclusion.

Lorsque nous parlons des prix du pétrole, nous ne parlons pas seulement d'une hausse du prix de l'essence ou du fuel. Nous parlons d'une augmentation des frais de production des agriculteurs et des pêcheurs et d'autres industries consommatrices de pétrole. Par conséquent, la hausse de \$2.50 le baril entraînera une hausse directe et immédiate de plus de 1 p. 100 du coût de la vie. J'aurais par conséquent préféré un prix beaucoup plus bas ainsi que la remise aux provinces productrices d'une partie des revenus tirés de la taxe d'exportation puisqu'elles n'en retirent absolument rien à l'heure actuelle. Les consommateurs à l'ouest de la ligne Borden paient réellement la subvention accordée à l'est de cette ligne, ce que nous appuyons naturellement sans aucune réserve. Une politique pétrolière unique au Canada, c'est là un objectif que devraient appuyer tous les Canadiens.

M. Trudeau: Mais vous ne voulez pas l'approuver.

M. Lewis: Deuxièmement, je trouve qu'une telle augmentation des prix constituera une aubaine supplémentaire pour les sociétés multinationales qui font déjà d'énormes bénéfices. Je tiens de nouveau à souligner que ce cas ne s'applique pas aux compagnies qui font affaire en Saskatchewan.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Si les conservateurs à ma droite ne se sentaient pas si coupables, ils ne feraient pas tout ce tapage, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je me demande, puisque l'honorable député a mentionné les sociétés en Saskatchewan, s'il permettrait...

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Le très honorable député de Prince-Albert demande la parole, je suppose, pour invoquer le Règlement.

[M. Lewis.]

M. Diefenbaker: Non, pour poser une question.

M. l'Orateur: Dans ce cas, l'honorable député de York-Sud a la parole.

M. Lewis: J'ai dit que ces profits supplémentaires n'iraient pas aux sociétés multinationales en Saskatchewan. Le gouvernement de cette province a déjà adopté une loi en vertu de laquelle le trésor public se réserve tous les profits excédant \$3.38 le baril. Chaque cent de profit supplémentaire sera versé au trésor public en Saskatchewan, à l'usage du gouvernement de la province et de ses habitants. Ce n'est, cependant, pas le cas en Alberta. Une large proportion du profit supplémentaire ira sans doute aux sociétés multinationales et augmentera leurs profits déjà exorbitants. Absolument rien ne justifie l'addition de centaines de millions de dollars aux énormes profits que réalisent déjà les sociétés multinationales engagées dans l'exploitation des ressources de l'Alberta et de tout le Canada. Je soutiens que ce fait rend plus urgente que jamais la révision de notre système fiscal, afin de supprimer toutes les concessions aux sociétés multinationales et d'imposer beaucoup plus leurs profits que nous ne le faisons actuellement.

Je tiens ensuite à faire remarquer qu'il existe maintenant au Canada un système de double prix pour le pétrole et le blé produits dans les provinces de l'Ouest. Je crois qu'il est temps de considérer sérieusement l'opportunité d'imposer un système de double prix pour l'acier, le bois et les autres matières premières analogues qui entrent toutes dans le coût de production et le coût de la vie de tous les Canadiens, afin que nous prenions des mesures efficaces. Bien qu'il ne nous soit pas possible de supprimer les pressions inflationnistes, nous pourrions du moins prendre des mesures efficaces en ces domaines.

Une dernière remarque en terminant. Lorsque le premier ministre a terminé la lecture du dernier paragraphe de sa déclaration, j'ai soupiré «Amen» à voix basse. Il affirmait que dès 1968, son gouvernement avait acquis la réputation de s'être engagé à supprimer les disparités économiques régionales et à s'attaquer à des problèmes comme les transports et autres qui exposent les Canadiens de l'Est, du Nord et de l'Ouest, à souffrir de la concentration des activités économiques dans le centre du Canada. Le très honorable représentant a raison. En paroles, son gouvernement s'est engagé à éliminer les disparités. Toutefois, six ans plus tard presque jour pour jour, les mesures prises pour combler les disparités sont minimes, quasi invisibles. Le moment est venu de concrétiser les paroles en mesures législatives et en actes pour améliorer la vie des Canadiens des régions atlantique, septentrionale et occidentale.

● (1440)

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Comme je l'ai dit au début, en tant que Canadien, je suis heureux que les premiers ministres aient réussi, sinon à conclure une entente, du moins à faire l'unanimité sur une position que tous sont prêts à accepter. Si j'en juge d'après la conférence de presse du premier ministre hier, il est plus exact de dire qu'ils sont disposés à accepter cela même si ce n'était pas acceptable dans tous les cas. Je regrette cependant que l'accord n'ait pu se faire dans le sens que j'ai préconisé.